COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE
BOURBOURG
MERCREDI 10 JANVIER 2018

INTRODUCTION

Frédéric BUSSELEZ remercie Francis BASSEMON, maire de Bourbourg, de l'organisation mise en place pour cette réunion. Il rappelle que cette dernière se situe dans le cadre d'une concertation préalable, relative au projet Gridlink. Il invite Jérôme LAURENT à la tribune, afin qu'il explique les objectifs de cette concertation préalable.

OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PREALABLE

En préambule, Jérôme LAURENT indique que les caractéristiques techniques du projet Gridlink induisent que la Commission Nationale du Débat Public a jugé nécessaire l'organisation d'une phase de concertation préalable. Il s'agit de s'assurer de la bonne information des citoyens et des acteurs locaux. Pour Jérôme LAURENT, cette démarche doit donner la parole à ces parties prenantes, dans le de prendre des décisions qui viendront enrichir et légitimer le projet des maîtres d'ouvrage.

Jérôme LAURENT revient sur les principes d'une concertation préalable, qui sont la transparence, l'argumentation, la neutralité et l'impartialité, l'égalité de traitement entre les citoyens et l'indépendance du garant vis-à-vis du maître d'ouvrage. Jérôme LAURENT assure que son rôle n'est pas de prendre parti ou d'émettre un avis sur le fond du dossier, mais des recommandations. Il explique qu'il établira un bilan de la concertation, qui fera partie du dossier d'enquête publique.

Le garant prodigue des conseils aux maîtres d'ouvrage, quant au processus d'association du public, avant et pendant la concertation. Il fait en sorte que les présentations soient compréhensibles du plus grand nombre et s'implique dans l'organisation des réunions publiques. Le garant observe activement la concertation, en vue de rédiger un bilan qui sera transmis à la Commission Nationale du Débat Public. Jérôme LAURENT ajoute qu'il produira dans ce bilan une synthèse rendant compte des débats et des éventuelles évolutions du projet. Il appartiendra également aux maîtres d'ouvrage de prendre en compte des enseignements de cette concertation.

Pour Jérôme LAURENT, son rôle est avant tout d'être un « artisan du dialogue », afin que la concertation préalable se déroule au mieux.

PRESENTATION DU PROJET

David BARBER, Directeur environnement, construction et autorisations réglementaires, Gridlink Interconnector Ltd
Pascal DERACHE, Manager de projet, RTE

David BARBER débute son intervention en présentant la société Gridlink, qui est à l'initiative du projet. Il explique que le projet consiste en un dispositif permettant de transporter de l'électricité entre le Royaume-Uni et la France. Le transport d'électricité sur de longues distances se fait en courant continu, alors que les réseaux nationaux de la France et du Royaume-Uni fonctionnent en courant alternatif.

Le projet se compose donc :

- d'un câble sous-marin en courant continu ;
- d'une station de conversion pour transformer le courant continu en courant alternatif ;
- d'un raccordement de ce câble sous-marin au réseau français et au réseau anglais.

David BARBER précise que Gridlink sera responsable du câble sous-marin et de la station de conversion, tandis que la responsabilité de la connexion au réseau national reviendra à RTE. Le câble sous-marin s'étirera sur 140 kilomètres sous la Mer du Nord, puis suivra un tracé de 13 kilomètres, qui appartiendra à Gridlink. Enfin, un dernier tracé de 3 kilomètres permettra de connecter la station de conversion au poste de Warande. Au total, ce projet représente donc 160 kilomètres de câble.

David BARBER indique que le développement du projet nécessite un investissement de 25 millions d'euros, tandis que le coût de son déploiement avoisinera 900 millions d'euros. Il insiste sur le fait que ce projet de taille est soutenu par un investisseur solide, habitué à de tels chantiers. David BARBER se veut donc rassurant quant à la prise en charge des frais inhérents au développement, à la mise en place et à la maintenance de cette infrastructure.

Pour mener à bien ce projet, Gridlink bénéficie d'accords avec RTE en France et avec National Grid au Royaume-Uni. David BARBER souligne l'intérêt du projet, qui va permettre de sécuriser l'approvisionnement en électricité de la France et du Royaume-Uni. En effet, le vieillissement des installations de production d'électricité dans ces deux pays fait que l'approvisionnement est largement perfectible. Pour David BARBER, Gridlink va permettre à la France et au Royaume-Uni de s'échanger de l'électricité, selon les pics de consommation auxquels ils vont devoir faire face.

Au-delà de la France et du Royaume-Uni, ce projet est soutenu par la Commission européenne, qui souhaite que chaque pays membre dispose sous peu d'une capacité d'interconnexion. C'est dans cet esprit que la Commission a désigné ce projet comme étant d'intérêt commun ou "PCI". Selon David BARBER, c'est la preuve que ce projet est bénéfique pour tous. Il rappelle que des projets similaires sont déjà en service ou en cours de développement et que ces derniers sont tous complémentaires. A ce stade de la présentation, David BARBER indique que le "BREXIT" n'aura probablement aucun impact sur le projet, les besoins fondamentaux des deux pays restant identiques, quelle que soit l'issue des négociations.

S'agissant plus spécifiquement du tracé, le câble partira de Kingsnorth, dans l'estuaire de la Tamise, à côté de Londres. Côté français, le point de connexion au réseau français se situe à Warande. Selon les études techniques réalisées en amont, ce choix de Warande est justifié par des infrastructures déjà existantes. David BARBER détaille ensuite le tracé retenu. Le câble sous-marin arrivera à l'Est de Dunkerque, dans la zone Grandes Industries du port, dans laquelle sera installée une station de conversion. Bien entendu, les aspects environnementaux ont été étudiés avec l'aide de partenaires spécialisés.

David BARBER explique que le câble suivra un tracé sous-marin de 108 kilomètres dans les eaux territoriales britanniques et de 32 kilomètres dans les eaux territoriales françaises. Concernant le tracé terrestre, Gridlink propose de suivre des infrastructures déjà existantes pour arriver jusqu'à la station de conversion. Selon David BARBER, l'intérêt d'un tel tracé est qu'il facilitera le déploiement du projet et minimisera les impacts potentiels pour la population. En effet, le câble sera enfoui de bout en bout, aussi bien dans sa partie sous-marine que dans sa partie terrestre. David BARBER souligne le fait que la pose de ce câble respectera le paysage, notamment les dunes. Enfin, ce câble aboutira à une station de conversion, relativement discrète, qui sera bâtie par Gridlink à proximité de la station de Warande.

Pascal DERACHE explique que le rôle de RTE est de transporter l'électricité à haute tension en France. A ce titre, elle fait le relais entre les producteurs et les consommateurs, des acteurs comme ENEDIS se chargeant de distribuer ce courant. L'électricité ne pouvant se stocker, RTE est chargé d'assurer sur le réseau un équilibre entre la production et les besoins. RTE a également en charge les importations et les exportations d'électricité. C'est dans ce cadre que RTE est partenaire de Gridlink sur le présent projet, en intervenant plus spécifiquement sur les trois derniers kilomètres du tracé, de la station de conversion Gridlink au site RTE de Warande. Pascal DERACHE confirme les propos de David BARBER, en rappelant que les connexions terrestres seront souterraines, y compris au niveau de Bourbourg.

David BARBER reprend la parole pour détailler les avantages économiques du projet, ainsi que le calendrier. Outre, les investissements déjà évoqués, il précise qu'un tel projet aura des retombées positives sur le réseau français et européen. Il ajoute que le déploiement de cette infrastructure nécessitera d'importants travaux, ce qui sera bénéfique pour les entreprises du territoire. La phase d'exploitation, quant à elle, ne sera pas spécialement génératrice d'emplois, dans la mesure où des installations de ce type nécessitent très peu de personnel humain. David BARBER insiste sur le fait que l'exploitation ne sera pas source de nuisances pour les riverains.

En termes de calendrier, David BARBER souligne que cette phase de concertation intervient très tôt. En effet, les études d'impact environnemental vont se poursuivre en 2018, l'objectif étant d'obtenir toutes les autorisations nécessaires fin 2019. La phase de construction s'étalera sur 36 mois, pour une mise en service du dispositif en 2022. David BARBER se réjouit que cette phase de concertation se déroule largement en amont, ce qui permet de recueillir d'éventuelles suggestions et de les inclure, si nécessaire, dans le projet. Il se déclare ouvert à toute remarque et invite les participants à l'interroger sur le projet.

QUESTIONS/RÉPONSES AVEC LA SALLE

Michel NICOLET indique qu'il n'est pas étranger au fait que le poste de Warande se situe sur le territoire de Bourbourg. Il rappelle qu'à l'origine, il était prévu qu'il se situe dans une commune voisine. Il suggère que la station de conversion soit plus proche du poste de Warande et s'enquiert du type de courant circulant dans cette section. D'autre part, Michel NICOLET demande dans quelle mesure le tracé actuel pourrait contrarier un hypothétique élargissement de l'autoroute A16 auquel il a été fait allusion lors du débat public sur l'extension du port de Dunkerque.

Pour David BARBER, il est théoriquement possible de rapprocher la station de conversion du poste de Warande. Néanmoins, il lui semble plus pertinent que cette station reste dans la zone Grandes Industries, dans la mesure où ce secteur est tout à fait indiqué pour une telle installation. S'agissant du type de courant circulant entre la station de conversion et le poste de Warande, Pascal DERACHE précise qu'il s'agit de courant alternatif. Concernant un éventuel élargissement de l'A16, Jérôme LAURENT souligne le fait que c'est une option qui n'a pas été retenue par les pouvoirs publics, notamment lors de l'atelier spécifique consacré à la circulation et qu'il n'entre pas dans sa compétence de juger d'une éventuelle trop grande proximité du tracé avec l'autoroute. David BARBER assure que le tracé peut subir des modifications, et ce, jusqu'en 2020, même si le port a préconisé jusqu'à présent ce corridor.

Selon Michel NICOLET, les contraintes subies par les terres agricoles ne sont pas les mêmes, selon que l'on soit en courant alternatif ou en courant continu. Pour Pascal DERACHE, aucune étude scientifique n'a, à ce jour, démontré un quelconque effet néfaste des champs électromagnétiques issus des lignes électriques sur les terres agricoles. David BARBER ajoute que le trajet de la ligne a été étudié de façon à longer le plus possible les terres arables.

Francis BASSEMON souligne l'intérêt du projet Gridlink, mais déplore, plus généralement, une certaine incohérence en matière de production d'électricité. Il rappelle qu'un projet éolien devait voir le jour à Bourbourg, mais que ce dernier a été finalement annulé. Il s'interroge donc sur la place des énergies renouvelables. Pour David BARBER, il est important de recentrer le débat. En effet, le projet Gridlink consiste à transporter de l'électricité et non à en produire. Ce câble sera ouvert à tous les producteurs désireux de l'utiliser, quelle que soit l'origine de l'électricité.

Christophe LELIEUR, riverain de la station de conversion, déplore les contraintes actuelles dans l'exploitation de sa ferme. Il a la conviction que ce projet entraînant une extension de 7/8 ha aura des impacts non négligeables sur les parcelles agricoles et le paysage. Il interpelle les élus présents, afin que le projet soit plus respectueux de l'agriculture. Guy LELIEUR souscrit aux propos de Christophe LELIEUR et ajoute que les indemnités proposées lors de telles opérations ne sont pas assez élevées.

Concernant l'impact de Gridlink sur le secteur agricole, Pascal DERACHE rappelle qu'une réunion dédiée aux agriculteurs a récemment été organisée à la Communauté Urbaine de Dunkerque. Il se déclare conscient que ces infrastructures peuvent avoir un impact sur les activités agricoles. Pascal DERACHE propose de travailler main dans la main avec les représentants du monde agricole, afin de minimiser ces impacts. Il souligne le fait que la concertation préalable est justement une phase permettant d'évoquer tous ces sujets. Pascal DERACHE se veut tout de même rassurant quant aux impacts sur le paysage, dans la mesure où le câble sera assez profondément enfoui.

Fabrice DECROOCQ, riverain de la station de conversion, aimerait avoir davantage de précisions sur le tracé entre la station de conversion et le poste de Warande. D'autre part, il déplore la proximité de la station de conversion d'une hauteur de 25 mètres vis-à-vis des habitations de cette zone. S'agissant de la question du tracé, Pascal DERACHE explique que RTE n'en est qu'au début de ses réflexions et études. Une nouvelle fois, il rappelle tout l'intérêt de cette concertation amont, qui permettra d'aboutir au meilleur tracé, en prenant en compte l'avis des uns et des autres. Sur la question de la proximité de la station de conversion vis-à-vis des habitations, David BARBER assure que Gridlink peut être flexible, son principal impératif étant de rester dans la zone Grandes Industries en accord avec le port. Des études environnementales vont être menées dans les mois à venir et ce sont elles qui détermineront si cette proximité est gênante. David BARBER rejoint Pascal DERACHE sur l'idée que cette concertation permet de partager un projet avec des citoyens et l'ajuster, si besoin est. Il poursuit en indiquant que la hauteur moyenne de la station de conversion sera comprise entre 10 et 15 mètres, même si certaines parties du bâtiment pourront culminer à 25 mètres. La question de la conception sera donc particulièrement étudiée, pour voir s'il est possible de réduire la taille de ces installations.

Guy LELIEUR juge aberrant la localisation du projet, dans la mesure où EDF est propriétaire de terrains à proximité. D'après lui, ces derniers auraient pu faire l'affaire. Pascal DERACHE précise que même si c'est RTE qui est propriétaire des terrains, il n'est techniquement pas possible de construire cette infrastructure au Nord du poste de Warande ou dans le couloir technique jusqu'à Gravelines, la partie Sud étant plus indiquée pour des raisons techniques.

Francis COSTENOBLE espère que la mise en place de l'infrastructure sera respectueuse des wateringues. Plus généralement, il regrette les impacts de projets de ce type sur les terres agricoles et pense que des compensations écologiques seront nécessaires. Pascal DERACHE lui assure qu'il est conscient de l'importance de la question des wateringues et que cette thématique sera prise en compte. David BARBER partage ce point de vue et indique que le forage dirigé est certainement la meilleure technique pour franchir les wateringues, tout en les préservant.

A ce stade des débats, Timothée DEGRACE, du cabinet Arcadis, prend la parole pour évoquer les impacts environnementaux du projet. Il explique que la loi impose au maître d'ouvrage de minimiser autant que possible ces impacts. Dans le cas où il ne serait pas possible d'éviter un impact de ce type, le maître d'ouvrage se doit de les réduire voire de les compenser. Timothée DEGRACE souligne que la plupart des impacts de ce projet seront temporaires, c'est à dire qu'ils se feront sentir pendant la phase de déploiement du câble. Pour lui, c'est un point très positif. Il comprend les inquiétudes exprimées à ce sujet et précise qu'il faudra attendre le résultat des études d'impact environnemental avant de parler d'une quelconque compensation écologique. David BARBER assure que tout sera fait pour éviter d'impacter les terres agricoles.

Guy LELIEUR s'enquiert de la configuration et de l'emprise du futur poste de Warande. Pascal DERACHE lui répond qu'à ce stade des études techniques, il n'est pas encore possible de donner davantage de détails. Néanmoins, il propose de revenir présenter ces études, dès lors qu'elles seront achevées. Christophe LELIEUR demande si les travaux de RTE seront coordonnés avec ceux de Gridlink. Pascal DERACHE précise qu'au regard de l'intégralité de l'ouvrage, RTE ne réalise qu'une petite partie des travaux et que ces derniers auront lieu parallèlement à ceux de Gridlink, afin que la totalité de l'ouvrage soit mis en service début 2023.

Selon Michel NICOLET, les exportations d'électricité vers le Royaume-Uni seraient plus importantes que les importations à destination de la France. Il demande qu'on lui confirme cette information. David BARBER rappelle que l'interconnecteur achemine de l'électricité dans les deux sens. Il confirme que durant les premières années, les exportations vers le Royaume-Uni devraient être plus nombreuses que les importations, du fait de la fermeture des centrales à charbon anglaises. A plus long terme, ces échanges devraient s'équilibrer et il espère que cela sera au bénéfice des deux pays.

Fabrice DECROOCQ s'enquiert de l'accès à la station de conversion. David BARBER indique que cet accès est celui qui est prévu dans la zone Grandes Industries pour la desserte de l'ensemble des projets de ce secteur, sous la responsabilité du Port de Dunkerque, et suivra les voies existantes qui seront élargies.

Francis BASSEMON demande si des fouilles archéologiques préventives sont prévues sur le site de la station de conversion. Timothée DEGRACE précise que la zone Grandes Industries a déjà fait l'objet d'une saisine de la DRAC par le GPMD en matière d'archéologie préventive et que des fouilles ont eu lieu. Il ajoute qu'à ce jour, aucune fouille supplémentaire n'est prévue.

En conclusion de cette séance de questions/réponses, David BARBER passe en revue les sujets évoqués lors des précédentes réunions de concertation. Il constate que ce sont souvent les mêmes questions qui reviennent. Pour lui, toutes ces suggestions vont permettre d'ajuster le projet, d'autant que le processus de concertation se situe très en amont de la phase de réalisation. Il souhaite qu'un réel dialogue s'instaure autour de ce projet.

CONCLUSION

Jérôme LAURENT souligne le fait que plusieurs points de vigilance ont été soulevés au cours de la soirée. Il invite les maîtres d'ouvrage à poursuivre dans la voie de la concertation, pour prendre en compte ces inquiétudes et les lever.